

Où en sommes nous de l'épreuve enceinte de la tranche 5 ?

Pour mémoire, lors de l'arrêt en cours, nous avons mis en évidence que le bâtiment réacteur de Bugey 5, lorsqu'il est mis en pression dans le cadre de l'épreuve enceinte, laisse s'échapper une masse d'air à la limite du critère défini. Cette perte de masse d'air s'annule quasiment dès lors que le fond du bâtiment (le radier) est recouvert d'eau. Ce résultat est satisfaisant sur le plan de la sûreté, car dans toutes les études d'accident mentionnées au rapport de sûreté, le radier est sous eau, et donc la fonction confinement remplie par le bâtiment réacteur est assurée.

Malgré cela, nous considérons que la perte de masse d'air au niveau du radier est un écart qu'il convient de caractériser et d'analyser en profondeur pour le cas échéant le corriger. C'est ce que nous avons engagé dès le début du mois de novembre, en entreprenant des contrôles dans le bas du bâtiment réacteur pour vérifier autant que possible l'état d'étanchéité de cette zone, et détecter éventuellement un point singulier pouvant expliquer l'augmentation des pertes d'air dans le fond du bâtiment.

La perte de masse d'air proviendrait d'un point d'inétanchéité au niveau de la peau métallique située sous le radier et qui garantit l'étanchéité du bâtiment. Seule une zone est accessible au contrôle, et c'est cette zone qui pourrait être sensible à des phénomènes de corrosion, bien que dans les années 90 un traitement spécifique avait été réalisé pour la protéger de ce phénomène. Nous avons donc décidé de contrôler l'intégralité de cette zone. Dans les autres parties inaccessibles, le phénomène de corrosion est par ailleurs hautement improbable, car la peau métallique est protégée par le contact du béton, et le milieu est privé d'oxygène.

A ce jour, les investigations n'ont pas permis de détecter d'anomalies expliquant les phénomènes observés lors de l'épreuve enceinte d'octobre dernier. Ces investigations se poursuivent et devraient, je l'espère, être terminées en fin de semaine.

En parallèle, nous avons transmis ce matin un dossier technique à l'ASN qui fait le bilan de l'épreuve enceinte réalisée en octobre, ainsi que le bilan provisoire de nos contrôles et les enseignements que nous en tirons. Le contrôle de l'ASN sur cette épreuve enceinte, et le résultat des investigations menées par EDF, est une des conditions requises pour obtenir l'autorisation de divergence de Bugey 5.

L'instruction de ce dossier est particulièrement complexe. Nous menons tous les contrôles techniquement possibles pour essayer d'identifier un défaut pouvant expliquer les pertes d'air observées. Ces travaux sont délicats à mener en raison de l'exiguité des zones à contrôler. Si ces contrôles s'avèrent négatifs, nous envisageons de remettre en état la zone contrôlée, requalifier nos travaux par une nouvelle épreuve enceinte et reprendre les opérations de démarrage de Bugey 5. Et bien sûr nous nous engagerons sur un programme d'étude visant à solder l'écart à moyen terme.

Cette stratégie est celle sur laquelle nous restons mobilisés, et que nous défendons à ce jour auprès de l'ASN. Ce n'est jamais facile de faire face à un tel aléa, qui décourage des efforts consentis précédemment pour tenir cet arrêt en toute sûreté et dans la durée contractuelle. Mais nous devons regarder devant, et je tiens à remercier tous ceux qui restent pleinement mobilisés pour conduire toutes les opérations qui nous permettront de terminer l'arrêt de Bugey 5.

Je ne manquerai pas de vous informer des futurs développements de ce dossier.

Alain Litaudon, Directeur du CNPE du Bugey



de [Rachel CSOPAKI](#) le 01/12/15

Mise à jour le 01/12/15